

## Objectif E1

Réduire les émissions de CO<sub>2</sub> dans les bâtiments de la Commune

Indicateur - Pourcentage de logements communaux respectant les règles de la basse énergie



LOGEMENT

Action

25

## Rénover progressivement les bâtiments communaux

### Contexte

La Commune d'Uccle dispose aujourd'hui d'un patrimoine immobilier d'environ 60 bâtiments (bureaux et logements) dont la majorité présente de nombreuses lacunes en matière d'isolation (simple vitrage, pas d'isolation des toits...). Cette situation entraîne d'importantes déperditions énergétiques, coûteuses et polluantes. Des efforts sont déjà engagés afin de pallier à cette situation.

### Développement de l'action

La rénovation progressive des bâtiments communaux peut s'inspirer d'études en cours (PLAGE) ou déjà menées (Bilan Carbone) afin d'identifier les actions à entreprendre en priorité (isolation, énergies renouvelables, optimisation de l'espace...) :

- proposer un plan de rénovation des bâtiments communaux ;
- débloquer les fonds nécessaires au démarrage des travaux, notamment en recherchant des subsides adaptés aux travaux à entreprendre (action 9 et 26)

### Enjeux en matière de développement durable

Environnementaux : diminution des émissions de CO<sub>2</sub> liées aux bâtiments

Économiques : réduction de la facture énergie et plus largement de la facture environnementale

Sociaux : si possible faire appel à des entreprises d'économie sociale (action 56)

### Indications de calendrier

Action en cours, à prolonger

### Acteur(s)

Pilote(s)	Service des Bâtiments Communaux
Service(s)	Urbanisme, Environnement
Autre(s)	

### Moyens financiers

### Evaluation de l'action

Environnement	★	Solidarité générations futures
Economie		Solidarité nord / sud
Social		Ampleur géographique

Plus le nombre d'★ est important, plus la faisabilité/l'impact/l'ampleur de l'action est grand

Cote maximale = ★★★

### Lien(s) vers action(s)

9, 26, 56